PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no 603

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement no 760 modifiant le Règlement de zonage no 603.

Ce projet de règlement a pour objet :

- modifier les marges de reculs applicables aux bâtiment principaux et bâtiments isolés en zone F-16;

Ce projet de règlement concerne les zones H-2, H-3, H-4, F-11, F-12, F-13 et F-16 de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date :	**Mercredi le 7 janvier 2026**
Endroit :	**Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François (1067, rue Principale)**
Heure :	**18 h 30**

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 19 décembre 2025

Stéphane Simard, CPA, DMA
Directeur général et greffier-trésorier